

**COVID-19**

CE QUE L'ON SAIT DES MOYENS DE TRANSMISSION DU VIRUS

En l'état des données publiées par l'Organisation Mondiale de la Santé et diverses sources scientifiques concordantes :

- La COVID-19 est transmise par des personnes porteuses du virus. Beaucoup de personnes atteintes ne présentent que des symptômes discrets ;
- La maladie peut se transmettre d'une personne à l'autre par le biais de gouttelettes respiratoires expulsées par le nez ou par la bouche lorsqu'une personne tousse ou éternue ;
- Ces gouttelettes peuvent se retrouver sur des objets ou des surfaces autour de la personne en question. On peut alors contracter la COVID-19 si on touche ces objets ou ces surfaces et si on se touche ensuite les yeux, le nez ou la bouche ;
- Il est également possible de contracter la COVID-19 en inhalant des gouttelettes d'une personne malade qui vient de tousser ou d'éternuer. C'est pourquoi il est important de se tenir à plus d'un mètre d'une personne malade ;
- Le risque de contracter la COVID-19 par contact avec les matières fécales d'une personne infectée paraît faible. Les premières investigations semblent indiquer que le virus peut être présent dans les matières fécales dans certains cas, mais la flambée ne se propage pas principalement par cette voie. Cependant, comme le risque existe, c'est une raison supplémentaire de se laver les mains régulièrement, après être allé aux toilettes et avant de manger ;
- Les études (et les informations préliminaires sur la COVID-19) tendent à montrer que les coronavirus peuvent persister sur les surfaces quelques heures à plusieurs jours. Ceci peut dépendre de différents paramètres (par exemple le type de surface, la température ou l'humidité ambiante). Selon une étude, le virus pourrait rester actif jusqu'à quatre heures sur les surfaces en cuivre, 24 heures sur le carton et jusqu'à trois jours sur les plastiques et l'acier inoxydable.

L'OMS conseille, si vous pensez qu'une surface peut être infectée, de la nettoyer avec un désinfectant ordinaire pour tuer le virus, vous protéger et protéger les autres.

- Le port de gants est déconseillé pour 2 raisons :
 1. La peau des mains protège l'accès du virus à l'organisme. Le risque est de les porter aux yeux ou à la bouche sans les avoir lavées ;
 2. les gants accumulent les bactéries et virus. Le retrait en dehors d'une technique très stricte telle qu'usitée par les chirurgiens, conduit à reporter ces souillures sur les mains.
- La période d'incubation de la COVID-19 dure de 1 à 14 jours, et le plus souvent autour de cinq jours.



LES GESTES BARRIÈRES

Les gestes barrières sont présentés par l'ensemble de la communauté scientifique comme le moyen élémentaire et essentiel de protection :

- se laver très régulièrement les mains ;
- tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir ;
- utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter ;
- saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades.

La direction SNCF a naturellement repris ces gestes consignes qui visent à éviter les contacts entre personnes et dès lors, à éviter la propagation du virus.

La prévention de contagion nécessite donc :

- une distanciation sociale de 1 mètre reprise dans les directives de la direction nationale SNCF ;
- le port de masques pour les personnels qui pourraient être conduits à poursuivre leur travail malgré des symptômes (personnels médicaux par exemple) ;
- le port de masque pour tous les agents susceptibles d'entrer en contact avec une personne présentant les symptômes en milieu confiné, ce qui nécessite une dotation pour l'ensemble des personnels ASCT, SUGE, ADC... dont les activités sont maintenues ;
- le lavage régulier des mains, renouvelé après chaque contact avec des surfaces susceptibles d'être souillées (poignées de portes, outillage collectif, rambardes d'accès aux engins...) ;
- la désinfection des environnements de travail (cabines de conduite, dont les pupitres, rames, réfectoires...) mais également des outils tels que les tablettes. Cette désinfection des surfaces de travail doit être réalisée à la fois quotidiennement par des opérations de nettoyage général, mais également régulièrement par les cheminots, notamment en cas d'usage collectif.

Un certain nombre de cheminots n'ont pas un accès permanent à l'eau et au savon (agents dans les trains, agents de l'équipement, agents du matériel en intervention en dehors des ateliers, agents SUGE...).

Pour ces cheminots, des solutions désinfectantes doivent être fournies.

Des lingettes ou produits de désinfection des surfaces de travail doivent également être fournis. Ils sont repris dans les consignes métiers édictées par la direction de l'entreprise.

Les distances de travail entre cheminots doivent être appliquées par l'ensemble des services.

La direction a édicté un certain nombre de règles qui semblent adaptées aux caractéristiques connues du virus et de sa propagation, en lien avec les conditions d'exercice des métiers. Ces mesures sont régulièrement complétées suite aux interventions de la CGT et d'autres organisations.

Cependant, la réquisition des masques par le Gouvernement et la pénurie en produits désinfectants rendent ces règles de protection inopérantes dans certains cas, puisque les dotations ne sont pas effectives.

La Fédération CGT des cheminots a exigé de la direction qu'elle limite le service aux nécessités de Service Public d'une part, et d'autre part aux seuls cheminots dotés des moyens de protection adaptés.

La Fédération CGT des cheminots invite et incite fortement chaque cheminot qui ne serait pas doté des moyens de protection, à se mettre en sécurité, et conséquemment à limiter les risques de propagation en exerçant son droit de retrait.

Cette consigne syndicale sera adressée à toutes les directions d'établissement et à la direction nationale.

Tout cheminot rencontrant des difficultés est appelé à entrer en contact avec les militants CGT.

